



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 16.07.2021 et en raison de travaux d'aménagement d'un chemin mixte, le collège échevinal a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Nospelt à Goeblange, :

**Art. 1 :** Pendant la période du 19.07.2021 jusqu'au 30.07.2021, la circulation dans la rue de Nospelt à Goeblange sera réglementée comme suit :

- a) Route barrée (sauf riverains) entre la sortie du village et la forêt « Hiembëschen ».

**Art. 2 :** Pendant la période du 02.08.2021 jusqu'au 29.08.2021, la circulation dans la rue de Nospelt à Goeblange sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée entre la sortie du village et la forêt « Hiembëschen »
- b) Mise en place de feux tricolores entre la sortie du village et la forêt « Hiembëschen ».

**Art. 3 :** Pendant la période du 30.08.2021 jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Nospelt à Goeblange sera réglementée comme suit :

- a) Route barrée (sauf riverains) entre la sortie du village et la forêt « Hiembëschen ».

**Art. 4 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 5 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 16.07.2021

Pour le collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Jean WIRION



Le secrétaire,

Patrick LECOQ